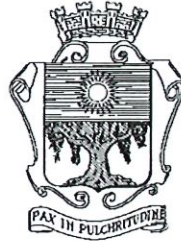


AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_22-DE
Reçu le 26/03/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22 - CONSTRUCTION D'UN PÔLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE, D'UNE
MEDIATHEQUE ET D'UN PARKING ENTERRE – AUTORISATION DONNEE A
MONSIEUR LE MAIRE DE PROCEDER AU DEPÔT ET A LA SIGNATURE DES
AUTORISATIONS D'URBANISME

Séance Publique Ordinaire du 25 MARS 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelynne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 23
VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 18 mars 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_22-DE
Reçu le 26/03/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

XXII – CONSTRUCTION D’UN PÔLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE, D’UNE
MEDIATHEQUE ET D’UN PARKING ENTERRE – AUTORISATION DONNEE A
MONSIEUR LE MAIRE DE PROCEDER AU DEPÔT ET A LA SIGNATURE DES
AUTORISATIONS D’URBANISME

Monsieur Roger ROUX, Maire, s’exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l’urbanisme,

Vu le projet de construction d’un pôle scolaire/petite enfance, d’une médiathèque et d’un parking enterré,

Le projet de réaménagement du site de l’école élémentaire implique la démolition de l’école existante et la construction d’une nouvelle entité.

Il nécessite donc l’obtention d’un permis de construire valant permis de démolir.

Situé entre les boulevards Marinoni, Déroulède et Eugène Gauthier, ce projet se compose de plusieurs entités, à savoir :

- une école élémentaire de 237 élèves,
- une crèche municipale de 36 enfants,
- une médiathèque,
- un parking souterrain,
- des locaux dédiés aux services communaux.

L’ensemble de ces bâtiments sera regroupé en plusieurs Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégories et typologies différentes, s’organisant en périphérie d’un grand jardin qui se développera dans le prolongement de la cour de l’école maternelle limitrophe.

Il appartient à la présente Assemblée d’autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer toutes les demandes d’autorisation d’urbanisme nécessaires à la construction de ce pôle scolaire/petite enfance, d’une médiathèque et d’un parking enterré.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE, PAR 23 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE (Mme Marie-Anne SYLVESTRE)
ET 1 ABSTENTION (M. Bernard CHARTON)

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer toutes les demandes d’autorisation d’urbanisme nécessaires à la construction d’un pôle scolaire/petite enfance, d’une médiathèque et d’un parking enterré,

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_22-DE
Reçu le 26/03/2025



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20250325-250325_22-DE
Reçu le 26/03/2025

